

Télétravailler depuis l'étranger : une option envisageable pour un tiers des salariés français

- **Un tiers des travailleurs français (33 %) seraient prêts à déménager à l'étranger tout en continuant à travailler pour leur employeur actuel ; 12 % d'entre eux ont déjà sauté le pas.**
- **La moitié des jeunes de 18-34 ans (50 %) songent à déménager à l'étranger pour obtenir de meilleures opportunités professionnelles.**
- **31 % des salariés français affirment avoir la possibilité de télétravailler depuis n'importe quel lieu au sein de l'hexagone, et 26 % depuis l'étranger.**
- **Près d'un tiers (32 %) des collaborateurs français déclarent que leur employeur ne leur fournit pas le matériel nécessaire pour travailler à distance.**

Nanterre - le 11 octobre 2023. Les frontières internationales représentent de moins en moins un obstacle pour l'emploi, notamment pour les « nomades numériques » qui peuvent travailler à distance, quel que soit le lieu. C'est ce qu'indique l'enquête de ADP® Research Institute, « [People at Work 2023 : l'étude Workforce View](#) », menée auprès de plus de 32 000 actifs dans 17 pays, dont près de 2 000 en France. En effet, un tiers des salariés français (33 % contre 48 % au niveau monde) seraient prêts à déménager à l'étranger tout en continuant à travailler pour leur employeur actuel. Plus d'un collaborateur sur 10 (12 %) déclare d'ailleurs avoir déjà sauté le pas, contre seulement 7 % au niveau monde.

Les hommes sont 45 % à émettre la possibilité de déménager à l'étranger tout en continuant à travailler pour leur entreprise ; parmi eux, 17 % l'ont déjà fait. En revanche, seulement 17 % des femmes adhèrent à cette éventualité, dont 5 % qui ont déjà sauté le pas.

L'âge semble également être un facteur central pour les projets de déménagement. Quand 56 % des salariés de 18 à 24 ans seraient prêts à déménager tout en gardant leur emploi, ils ne sont que 14 % des plus de 55 ans à l'envisager ou l'avoir déjà fait. La moitié des jeunes de 18-34 ans (50 %) songent à déménager à l'étranger pour obtenir de meilleures opportunités professionnelles, un chiffre qui tombe à 31 % des travailleurs âgés de plus de 45 ans.

Télétravailler depuis l'étranger : une norme du travail à l'avenir ?

Parmi ceux qui envisagent de déménager à l'étranger tout en conservant leur emploi actuel, 25 % supposent qu'ils ont cette possibilité grâce à la politique de flexibilité de leur entreprise. Une flexibilité qui leur permet de travailler depuis n'importe quel endroit au sein de l'hexagone (31 %), mais aussi depuis l'étranger (26 %). D'autres supposent qu'une telle possibilité est envisageable car leur emploi ne nécessite pas qu'ils se trouvent en un lieu spécifique (27 %) ou parce qu'ils ont constaté que certains de leurs collègues l'avaient fait (26 %). De plus, selon près d'un collaborateur sur 5 (19 %), la possibilité de travailler à distance depuis n'importe quel endroit dans le monde devrait devenir la norme au sein de leur secteur d'activité d'ici les 5 prochaines années. Les travailleurs évoluant dans la finance, dans l'informatique et les télécommunications sont même respectivement 34 % et 30 % à établir cette prédiction.

Des salariés en manque d'informations concernant la politique de flexibilité au sein de leur entreprise

Si 45 % des salariés sont satisfaits de pouvoir bénéficier d'une flexibilité de leurs horaires, ils sont 24 % à ne disposer d'aucune information de la part de leur entreprise à ce sujet. Ce constat est particulièrement exprimé chez les travailleurs évoluant dans l'éducation et la santé (34 %), l'industrie

(31 %), chez ceux âgés de plus de 45 ans (29 %), ainsi que chez les femmes (28 % contre 20 % des hommes). En outre, alors que 44 % des Français se disent satisfaits de la flexibilité géographique proposée par leur employeur, 30 % ne disposent d'aucune information sur le déploiement d'une telle politique au sein de leur organisation. Un avis qui se manifeste tout particulièrement chez les femmes (40 % contre 23 % des hommes) et chez les 45-54 ans (36 %).

Quand les collaborateurs n'ont pas l'équipement nécessaire pour télétravailler

La déploiement d'une politique de flexibilité implique enfin de mettre à disposition des collaborateurs les bons outils afin qu'ils puissent travailler à distance dans de bonnes conditions. Or près d'un tiers (32 %) des salariés français déclarent que leur employeur ne leur fournit pas le matériel nécessaire pour télétravailler. Ce chiffre est le plus élevé parmi les 8 pays européens étudiés dans l'enquête. En France, ce constat est fortement exprimé par les femmes (41 % contre 25 % des hommes).

Carlos Fontelas de Carvalho, Président d'ADP en France et en Suisse, commente : « Les horizons des travailleurs s'élargissent et la crise a clairement accéléré l'essor du travail à distance, qui prend désormais une dimension de plus en plus internationale. Parmi les facteurs les plus importants d'un emploi, [notre étude](#) révèle l'importance de la flexibilité des horaires, mais également la flexibilité en termes de lieu de travail. En fait, cela représente la volonté des collaborateurs de bénéficier d'un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

Il poursuit : « Toutefois, au-delà de l'équilibre vie pro-vie perso, les employeurs doivent également veiller à maintenir le lien social, la cohésion et le sens du collectif au sein des organisations. Surtout, lorsque les salariés travaillent à distance depuis l'étranger, il y a de nombreuses conséquences fiscales et liées à la protection sociale qui rentrent en compte, par exemple sur le contrat de travail, la couverture santé et prévoyance, les différentes assurances professionnelles, les obligations déclaratives et de paiement de l'impôt... D'autres conditions logistiques ou de sécurité informatique sont également importantes, notamment l'accès sécurisé aux réseaux de l'entreprise ou la gestion du travail sur différents fuseaux horaires pour des équipes internationalisées »

« Qu'il s'agisse de flexibilité concernant les horaires ou le lieu de travail, c'est toute l'organisation et le temps de travail sur site ou à distance qui peuvent être objets de réflexion. Aussi, je crois que la culture d'une entreprise et le sens du collectif se feront avant tout dans le dialogue, en se basant sur la confiance du management, l'autonomie accordée aux collaborateurs et la responsabilité de tous. Ce triptyque constitue l'un des meilleurs moyens pour attirer et retenir les talents » conclut **Carlos Fontelas De Carvalho**.

À propos de l'étude

Le rapport « [People at Work 2023 : l'étude Workforce View](#) » étudie les comportements des salariés face au monde du travail actuel, ainsi que leurs attentes et espoirs vis-à-vis de leur futur environnement de travail. [ADP Research Institute](#) a interrogé 32 612 actifs dans 17 pays, dont 1 912 en France.

A propos d'ADP

Concevoir de meilleurs modes de travail grâce à des solutions à la pointe de la technologie, des services haut de gamme et des expériences uniques qui permettent aux collaborateurs d'atteindre pleinement leur potentiel. Ressources Humaines, gestion des talents, des temps et de la paie, basées sur les données et conçues pour vos collaborateurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fr.adp.com

Service de presse ADP

Rumeur Publique

Marie Goislard - Tél : 06 21 23 37 75

Mathias Jordan – Tél : 06 63 48 59 16

Soundoussia Soimadoue – Tél : 06 50 24 74 15

adp@rumeurpublique.fr